



Gence & Associés

Notaires

A LOUER STUDIO Meublé / ROUEN rue Flahaut 1D

520€/mois



Référence : HL-FLAHA,
Loyer : 520 €/mois,
Provision sur charge : 20 €,
Dépot de garantie : 1040 €,
Nombre de pièces : 1,
Diagnostic de performances énergétiques: C
Honoraires à la charge du locataires (état des lieux inclus): 240€

Description du bien

Studio meublé à louer - 27,70 m² – ROUEN, rue Flahaut
Disponible immédiatement

Idéalement situé, à seulement 3 minutes à pied de la Faculté de Droit et 5 minutes de la place du Vieux-Marché.

Les lignes TEOR T1, T2, T3, T4 et T5 sont accessibles en moins de 5 minutes à pied, offrant un accès rapide aux différentes universités de Rouen ainsi qu'aux principaux quartiers de la ville.

DESCRIPTION DU LOGEMENT

Situé au 1er étage droite, ce studio se compose d'une pièce principale avec espace salon-cuisine aménagée et espace nuit, ainsi que d'une salle d'eau avec douche et WC.

Équipements et prestations :

- Fenêtres double vitrage,
- Volets roulants électriques,
- Chauffage individuel électrique,
- Laverie au pied de l'immeuble.

--> À noter : les abonnements eau et électricité sont à souscrire par le locataire avant son entrée dans les lieux.

INFORMATIONS ENERGETIQUES

- DPE: C;
- Estimation des coûts annuels du logement: entre 410 et 600€ / an.

CONDITIONS LOCATIVES

- Loyer : 520,00 €/mois,
- Provision sur charges : 20,00 € (entretien des communs, minuterie, taxe d'enlèvement des ordures ménagères),
soit un loyer total de 540,00 €/mois .
- Dépôt de garantie : 1040,00 €,
- Honoraires de location à la charge du locataire : 240,00 €.

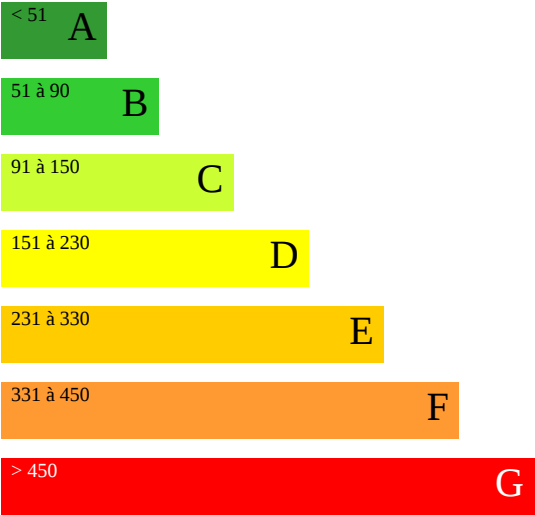
REFERENCE DE L'ANNONCE : HL-FLAHAUT - Tél : 02.35.07.82.90 - Contact : Mme LEJEMBLE (helene.lejemble@gence.notaires.fr) ou Mme LEMOINE (ludivine.lemoine@gence.notaires.fr),
gestionnaire locatif au sein de l'Office Notarial GENCE & ASSOCIES, 105 rue Jeanne d'Arc à ROUEN.

CONDITIONS GENERALES

- Le revenu net et mensuel du locataire doit couvrir au moins trois fois le montant du loyer charges comprises. A défaut la présentation d'une caution présentant au minimum ces conditions est demandée.
- L'attestation d'assurance multirisque habitation est à fournir par le locataire dès la signature du bail.
- Les abonnements à l'eau et à l'électricité sont à souscrire par le locataire avant son entrée dans les lieux.

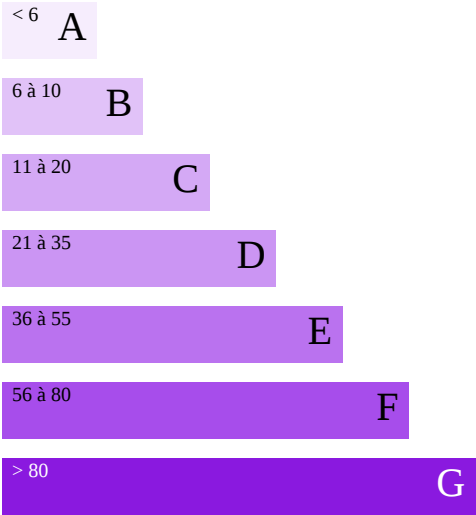
Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr

Diagnostic de Performance Énergétique



125

Diagnostic de Gaz à Effet de Serre



4